



## 2020-04-16 Message à tous - Informations Importantes

Bonjour à toutes et à tous,

Nous espérons que vous vous portez bien malgré le virus toujours présent autour de nous et les restrictions que cela entraîne.

Lundi soir, le Chef de l'Etat nous a donné une nouvelle feuille de route : le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai. Les rassemblements, festivités, restaurants, bars ... sont interdits et fermés jusqu'au 15 juillet au moins.

**Notre Assemblée Générale ne pourra donc pas se tenir le 25 juin 2020** comme prévu. Nous ne manquerons pas de vous informer dès qu'une nouvelle date sera arrêtée (après les grandes vacances).

En ce qui concerne les activités, nous pensons, avec regret, qu'il sera difficile qu'elles reprennent avant la fin juin, mais attendons la suite des événements.

Par ailleurs, le calendrier des sorties et voyages s'en trouve évidemment grandement modifié. Actuellement, les responsables, Aline Delestre et Michèle Lefret, travaillent avec les agences afin de trouver des solutions.

A ce jour :

- Déjeuner croisière dans le marais poitevin (15/04/2020) : *Report après la saison estivale*
- Visite locale des Salines (30/04/2020) : *Annulée*
- Séjour Tourisme et Rando dans le Finistère (du 3 au 9/05/2020) : *en cours d'étude pour un report en 2021*
- Barcelone et ses petits villages typiques (du 12 au 19/05/2020) : *Report en 2021*

- Journée Tanzanie Planète Sauvage (26/05/2020) :

*Report après la saison estivale*

- Journée découverte de Rochefort et de l'Hermione (04/06/2020)  
:

*Report après la saison estivale*

- Golfe du Morbihan et ses trésors (du 8 au 12/06/2020) :

*Report en 2021*

- Journée Musée Cointreau et Terra Botanica (16/06/2020) :
- Journée croisière sur l'estuaire de la Loire (17/09/2020) :

*Annulée*

*Annulée*

- Tour de la Sicile (du 25/09 au 02/10/2020) :

*Maintenu,  
mais en attente de l'évolution de la situation*

En ce qui concerne le remboursement des prestations, un accord a été signé entre le gouvernement et les organismes de voyage stipulant : « pour tous les contrats non tenus actuellement, les agences s'engagent à proposer la même prestation ou équivalent pendant 18 mois. Et ce n'est qu'à l'issue de ce délai que les agences rembourseraient si aucune prestation n'avait été réalisée ».

Cette règle s'applique donc à notre association.

**Enfin, n'hésitez pas à consulter notre site [www.sablesaccueil.fr](http://www.sablesaccueil.fr) , les informations y sont mises à jour régulièrement.**

Bon courage pour continuer à suivre ce confinement, c'est la meilleure façon d'échapper à ce virus !

Prenez bien soin de vous.

Bien cordialement.

Le CA de Sables Accueil